

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**AMENAGEMENT
DE L'ESPACE
COMMUNAUTAIRE -
Signalétique et entretien
des circuits de randonnées
- Convention avec le
Département - Avenant.**

**RAPPORTEUR
M. le Premier
Vice-Président**

Date de convocation :
11/06/19

Date d'affichage :
20/06/19

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers
votant : 71

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 17 JUIN 2019 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, M. Christian PIERRET, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, M. Philippe VIGNON, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, Mme Monique BRY, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Patrick JULIEN suppléant de Mme Danielle LANCO, Monsieur Frédéric MAUDENS suppléant de Mme Guylaine BROUTIN, M. Emmanuel BRICOUT suppléant de M. Damien NICOLAS, Mme Chantal ZIMMERMANN suppléant de M. Fabien BLONDEL

Sont excusés représentés :

M. Xavier BERTRAND représenté(e) par M. Roland RENARD, M. Jean-Marc WEBER représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Jean-Claude DUSANTER représenté(e) par M. Alain RACHESBOEUF, M. Sylvain VAN HEESWYCK représenté(e) par M. Benoît LEGRAND, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Frédéric ALLIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK

Absent(e)s :

M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, M. Paul PREVOST

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Par délibération en date du 16 décembre 2016, a été approuvée une convention avec le Département sur les modalités d'installation de la signalisation, dans le cadre de la politique départementale de randonnée sur la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin.

Afin de continuer cette valorisation touristique, 7 circuits supplémentaires sont venus s'ajouter à l'offre initiale qui était de 4.

Il est nécessaire d'officialiser cette nouvelle mise en place de signalétique par un avenant à la convention précitée.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver l'avenant joint en annexe,

2°) d'autoriser M. Le Président à signer cet avenant ainsi que tout document s'y rapportant.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour adopte le rapport présenté.

M. Thomas DUDEBOUT ne prend pas part au vote (par vote présent ou par pouvoir).

Pour extrait conforme,

Le Président



Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20190617-46502-CC-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/19

Publication : 20/06/19

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

Avenant à la convention sur les modalités d'installation de la signalisation dans le cadre de la politique départementale de randonnée sur la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois

Entre les soussignés

Monsieur Nicolas FRICOTEAUX, Président du Conseil départemental de l'Aisne, autorisé à signer le présent avenant par délibération de l'Assemblée Départementale en date du 04 juillet 2016 et par délibération de la Commission Permanente en date du

D'une part,

Et

Monsieur Xavier BERTRAND, Président de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, en application de la délibération du Conseil Communautaire en date du 17 juin 2019,

D'autre part,

Préambule :

Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle politique de randonnée sur la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin, une première convention de gestion des circuits de randonnée a été signée le 29 décembre 2016, avec pour objet :

- de définir les conditions de mise à disposition du nouveau balisage par le Département de l'Aisne,
- d'organiser les obligations réciproques de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin et du Conseil départemental.

Quatre circuits ont dans un premier temps bénéficié de cette politique. Afin de compléter cette valorisation touristique et d'un commun accord entre le Conseil départemental et la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, sept circuits supplémentaires (Cf. plan joint) viennent s'ajouter à l'offre initiale, à savoir :

- Le point Y,
- Fontaine,
- La pierre à bénie,
- Les peupleraies du val de Somme,
- La pâturelle,
- Les saules,
- La liaison VTT Somme-Oise.

Ces circuits bénéficient des mobiliers suivants :

Circuits	Panneaux départ	Poteaux	Balisage	Plaquettes tout droit	Plaquettes à gauche	Plaquettes à droite	Poteaux
Le Point Y	1	1	rose	1	3	0	4
Fontaine	1	1	orange	4	3	1	8
La pierre à bénie	1	1	vert	1	2	6	9
Les peupleraies du val de Somme	1	1	orange	3	0	2	5
La pâturelle	1	1	marron	10	0	0	10
Les saules	1	1	VTT	30	0	0	30
Liaison VTT	1	1	VTT	30	0	0	30
TOTAL	7	7		79	8	9	96

Article 1 : Objet de l'avenant

L'ensemble des conditions liées à la pose du balisage et l'entretien des circuits s'applique de façon identique à la convention du 29 décembre 2016, pour la mise en place de ces nouveaux circuits promus au titre de la politique départementale de randonnée.

Fait à Saint-Quentin le

Le Président de la Communauté
d'agglomération du Saint-Quentinois,

Le Président du Conseil départemental
de l'Aisne,

Xavier BERTRAND

Nicolas FRICOTEAUX

**Sentiers de randonnée inscrits au PDIPR
sur le territoire de
la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois
équipés du renouvellement du jalonnement
selon convention du 19 12 2016
avec projet d'avenant 2019**

